

DEPARTEMENT DE
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Objet

Séance du 6 décembre 2021

**Acquisition de la
parcelle BK85 à
l'euro symbolique**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 30 novembre 2021 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Etaient présents : Alexandre BOURIGAULT, Nathalie LACUEY, Jean-claude GALAN, Andrée COLLIN, Martine CHEVAUCHERIE, Didier IGLESIAS, Hélène BARBOT, Jean-Michel MEYRE, Régis DESCLAUX DE LESCAR, Hervé DROILLARD, Nadine GRENOUILLEAU, Christophe BAGILET, Vincent BUNEL, Olivier SAILHAN, Ahmed ASFOR, Muriel SOLA, Kamel MEHERZI, Justine ADENIS, Cédric JUIF, Monique FRENEL, Catherine ARNOLD, Jonathan SINSOU, Séverine CASTAGNET, Alexandre LEDOUX, Patrick DANDY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme DURLIN à M. GALAN – M. CAVALIERE à Mme COLLIN
Mme SABI à M. ASFOR - Mme BIJOUX à M. BOURIGAULT –
Mme BONNAL à M. JUIF – Mme PROUHET à Mme LACUEY
M. CALT à M. SINSOU**

M. MEYRE Jean-Michel a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Domaine de la Burthe, classé Espace Naturel Sensible local, bénéficie d'une protection particulière visant à préserver la qualité du site, les paysages, et les habitats naturels.

La Ville, consciente que l'équilibre d'un tel espace naturel est fragile, et que les événements climatiques intenses sont de plus en plus fréquents, a décidé la mise en place d'un schéma

d'accueil, outil destiné à préserver les ressources, encadrer les usages tout en permettant une continuité dans l'ouverture du Domaine aux publics.

La parcelle BK85 est située dans le vallon du Sérillan, fait office d'entrée du Domaine depuis les chemins de Sérillan et Dalbois. Elle supporte une partie de la voie de Défense des Forêts Contre les Incendies, une partie du ruisseau du Sérillan (ses deux rives) et accueille certains équipements communaux comme un tronçon du parcours de santé et quelques bancs. Or, cette parcelle est aujourd'hui la propriété du domaine « Le bois joli ». Cet état des lieux foncier est lié aux récentes cessions de la résidence Bois joli et de ses dépendances et à la mise en place d'une copropriété.

Dans le cadre de la mise en place de la gestion spécifique du Domaine de la Burthe, la collectivité doit maîtriser certains espaces critiques, dont fait partie cette parcelle. La copropriété du bois joli est aujourd'hui prête à céder cette parcelle à la Ville de Floirac pour l'euro symbolique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu l'avis de la Commission Environnement et Cadre de Vie réunie en date du 22 novembre 2021 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE l'acquisition de la parcelle BK85 à l'euro symbolique auprès de la copropriété du Bois Joli ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette acquisition.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 7 décembre 2021

Le Maire,

Jean-Jacques PUYOBRAU



Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 33
Pour : 32
Contre : 1.M. LEDOUX
Abstention :

Annexe : plan de la parcelle

